

5.3.3 Projet Amélioration des Performances Techniques et Financières (A.P.T.F)

Depuis 2010, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est reconnu comme un droit de l'Homme, cependant près de 2,2 milliards d'êtres humains n'ont toujours pas accès aujourd'hui à des services d'alimentation domestique en eau potable gérés en toute sécurité.

La SODECI s'est engagée auprès de l'Etat de Côte d'Ivoire dans la fourniture d'eau potable aux populations les plus défavorisées à travers le Projet Amélioration des Performances Techniques et Financières (APTF).

Ce projet d'envergure vise à :

- > Favoriser l'accès à l'eau potable à 2,6 millions de personnes dont 1,6 million dès la phase urgente 2020-2021 sur le périmètre Grand Abidjan ;
- > Améliorer significativement le ratio de facturation à 80% sur Abidjan à l'issue de toutes les phases du projet ;
- > Inciter aux économies d'eau pour contribuer aux objectifs de développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

Le projet couvre 155 quartiers dans le périmètre du Grand Abidjan. Il constitue un complément nécessaire à la lutte contre la fraude car il propose aux clients initialement utilisateurs de réseaux frauduleux, une offre technique et financière adaptée.

Malgré les difficultés rencontrées au démarrage et les impacts de la crise sanitaire, le projet a obtenu de bons résultats et est considéré comme un succès par les clients et le Gouvernement.

5.3.4 Hydraulique villageoise

Dans le but de faciliter l'accès des populations à l'eau potable (ODD n°6), le gouvernement a lancé le programme **"Eau potable pour tous"** dont l'une des composantes adresse les populations rurales non connectées au réseau d'adduction d'eau potable avec l'objectif d'assurer aussi le bon fonctionnement de 21 000 pompes à motricité humaine (PMH) sur tout le territoire national.

En raison de son importance et de son impact rapide sur les populations bénéficiaires (environ 11 millions de personnes), le volet hydraulique villageoise de réparations et de maintenance des PMH a été transféré dans la mesure 5.1 du Programme Social du Gouvernement (PSGOUV), notamment le **« Renforcement du Programme d'Accès à l'Eau Potable en milieu Rural »**.

La SODECI, au regard de son expertise et des résultats du projet similaire qu'elle s'est vue confiée en 2012, où elle a fait passer en une année le taux de panne de PMH de 31% à 15%, s'est vu confié par l'Etat, la mise en œuvre du projet sur la période de 2019-2022.

Pour ce projet, il revient à la SODECI de procéder au plan national, à un état des lieux des ouvrages hydrauliques, à la réparation de **5 000 PMH**, au remplacement à neuf **3 000 PMH** obsolètes, et d'assurer la maintenance de tout le parc de **21 000 PMH** pendant la durée du projet.